

Les pouvoirs de police du Maire

Objectifs

- Définir les contours des prérogatives du maire en matière de pouvoirs de police.
- Comprendre le mécanisme et les modalités d'utilisation de ces prérogatives.

Contenu

I. Les pouvoirs de police du maire :

A. Généralités sur les pouvoirs de police du Maire

- 1) Le maire en sa qualité d'agent de l'Etat
- 2) Le maire en sa qualité d'exécutif de la commune

B. Distinction entre pouvoir de police générale et pouvoir de police spéciale

- 1) Ses pouvoirs propres
- 2) Ses pouvoirs délégués

C. Les pouvoirs de police du Maire

1) L'étendue matérielle

- a) Les édifices menaçant ruine, et défaut d'entretien des immeubles et parcelles
- b) Les animaux errants
- c) Les nuisances (sonores, olfactives, visuelles...)

2) L'étendue spatiale

- a) Sur le territoire communal
- b) En cas de problématique extracommunale

II. Le contrôle de la mise en place des pouvoirs de police

A. Le Référé Liberté

B. Le recours en annulation des décisions de police

III. La responsabilité du maire dans le cadre des pouvoirs de police :

A. Le mécanisme de la responsabilité

- 1) Distinction responsabilité pour faute (simple/lourde) et sans faute
- 2) Distinction faute personnelle / faute de service dans l'exécution des mesures de police

B. La responsabilité pénale des élus

Méthode pédagogique : Chaque partie sera illustrée d'un cas pratique afin de donner un caractère concret aux problématiques qui sont abordées et de trouver ensemble une solution.